



**PROGRAMME
ANNIVERSAIRES DE FONDATION**

**Ville de Saint-Constant
Service des Loisirs**

Février 2015

Programme Anniversaires de fondation

Le programme reconnaît l'anniversaire de fondation d'un organisme reconnu par la Ville de Saint-Constant, à partir de sa 5^e année d'existence.

Objectifs

La Ville de Saint-Constant reconnaît la prise en charge par le milieu et souhaite contribuer au développement du sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville.

Organismes admissibles

Les organismes admissibles visent les catégories suivantes de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes :

- Organismes associés
- Organismes affiliés

Processus de demande

L'appel de demande aura lieu deux (2) fois par année à date fixe : 1^{er} avril et le 1^{er} octobre. Pour faire une demande, remplir le formulaire ci-joint et le transmettre au Service des Loisirs à l'adresse suivante ou par courriel :

Par la poste :

Service des Loisirs
160, boul. Monchamp
Saint-Constant (Qc)
J5A 2K8

Par courriel : loisirs@ville.saint-constant.qc.ca

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le 450.638.2010 poste 7200

Nature de l'aide

Le soutien financier est calculée sur la base de cinquante dollars (50 \$) par année d'existence jusqu'à concurrence d'un plafond maximal de mille cinq cents dollars (1 500 \$). Le soutien financier ne sera versé qu'une seule fois dans la vie de l'organisme. Le programme se décline de la façon suivante :

10 ans	500 \$
15 ans	750 \$
20 ans	1 000 \$
25 ans	1 250 \$
30 ans et plus	1500 \$

Analyse de la demande

Toutes les sections du formulaire doivent être dûment complétées. La demande doit être accompagnée des pièces justificatives. Toute demande incomplète sera rejetée. La demande sera analysée par le Comité de sélection pour recommandation au Conseil municipal.

Voici les principaux critères sur lesquels la demande de soutien sera analysée :

- Date de fondation de l'organisme à partir du dixième anniversaire
- Investissement de l'organisme pour souligner son anniversaire

Conditions relatives à la demande

Si la demande de l'organisme reçoit une réponse favorable, celui-ci s'engage à respecter les conditions énumérées ci-après.

Communication et visibilité

L'organisme s'engage à :

- Mentionner et afficher le nom de la Ville de Saint-Constant à titre de partenaire :
 - o dans chacune de ses publications
 - o lors des conférences de presse
 - o lors des cérémonies entourant les festivités
 - o sur les sites d'activités (ex : panneaux, banderoles, ou autre)
 - o et ce, dans le respect des normes graphiques de la Ville
- Assurer aux dignitaires de la Ville un accès aux cérémonies et aux sites d'activités par des laissez-passer et des places réservées

ANNEXE : Formulaire de demande

1. Renseignements sur le demandeur

Nom de l'organisme :
Adresse postale :
Courriel :
Téléphone :

Coordonnées de la personne contact :
Nom :
Téléphone :
Courriel :

2. Anniversaire de l'organisme

Date de fondation de l'organisme : _____

Décrivez comment l'organisme soulignera l'anniversaire de sa fondation :

4. Signature du demandeur

Signature :

Date :

5. Documents obligatoires à joindre

La demande de soutien doit être accompagnée des documents suivants :

Documents	√
Copie de la charte de l'organisme	
Copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de soutien financier	
Tout autre document pertinent appuyant le projet et qui répond aux critères d'analyse, s'il y a lieu	